

# Les superamendes de 309% : en attente de règles claires pour les indépendants

[Imprimer](#)

Création : 26 octobre 2012

## Intervention en plénière au sujet des superamendes de 309% du fisc



**Vous trouverez ci-dessous mon intervention en séance plénière de ce jeudi 25/10/2012 au sujet des superamendes appliquées aux indépendants et chefs d'entreprises par les agents du fisc dans le contrôle des avantages de toute nature:**

Monsieur le Ministre,

Taxer d'office à 309%, au même titre que des commissions occultes, un avantage en nature non déclaré ou déclassé erronément, est manifestement excessif !

Du côté des indépendants, des chefs d'entreprises, ils se sentent considérés comme malhonnêtes, fraudeurs... alors que pour eux, l'investissement dans leur activité professionnelle est total. Ils ne connaissent ni WE, ni semaine des 38h et engagent tout ce qu'ils possèdent pour créer leur propre emploi et souvent celui d'autres personnes au risque de tout perdre. Ce que, par ailleurs, nous encourageons afin de redresser l'économie de notre pays.

Les fonctionnaires du fisc semblent également mal à l'aise avec ces pratiques et le peu de latitude qui est laissée lors des contrôles considérant qu'il n'existe pas de règles claires et sachant qu'ils sont soumis eux-mêmes à des contrôles.

Sachant que nombre de PME sont familiales, comment considérer un repas de travail au restaurant de deux frères administrateurs d'une même société ou de sociétés en relation professionnellement ? Est-ce un repas familial ?

Le surcroît de travail engendré par l'empêchement de tout arrangement à l'amiable a des répercussions sur

l'engorgement des tribunaux alors que tout est mis en œuvre pour réduire l'arriéré administratif et judiciaire.

Permettez-moi dès lors de vous adresser les questions suivantes :

1/ Quels sont les montants concernés pour ces 5 dernières années par une requalification de ce type à la suite d'un contrôle?

2/ Suite aux déclarations du Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude de ce 23 octobre 2012, pourriez-vous me préciser quelles sont les règles claires appliquées par les agents du fisc dans le cadre des contrôles relatifs aux avantages en toute nature ?

3/ J'aimerais savoir si le nombre de dossiers contentieux a augmenté ces 15 derniers mois ? Dans l'affirmative, dans quelle proportion ? Comment votre administration envisage-t-elle de gérer cela en termes de moyens humains ?

4/ Pourriez-vous nous dire combien de contrôles d'agents ont été effectués depuis le mois de septembre 2011 par le service Assistance et contrôle interne de votre département ?

D'avance, je vous en remercie

**Voici le lien avec le site de la Chambre pour vous permettre de suivre la séance et de prendre connaissance de la réponse du Ministre des Finances:**

<http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?>

[section=none&leftmenu=none&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/streaming/archive/viewarchivemeeting.cfm?](http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=none&leftmenu=none&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/streaming/archive/viewarchivemeeting.cfm?meeting=20121025-1)

[meeting=20121025-1](http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=none&leftmenu=none&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/streaming/archive/viewarchivemeeting.cfm?meeting=20121025-1)

